

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 20 avril 2016

MUTUELLE DES DOUANES DE CÔTE D'IVOIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT

## NOTE A L'ATTENTION DES CLINIQUES

Nous portons à la connaissance des Etablissements du Réseau de soins **MUDCI** (Mutuelle des Douanes de Côte d'Ivoire) que les patients qui viennent :

- Pour les cas d'urgences avérés
- pour les **consultations pédiatriques (0 à 15 ans)**
- et les **femmes enceintes pour le suivi de grossesse** doivent être pris en charge **immédiatement** dans les cliniques et Centres de Santé conventionnés sans être munis de bulletin de consultation délivré par le **Centre Médical des Douanes Général ISSA COULIBALY**.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que les consultations de Médecine Générale et de Spécialités sont soumises à une requête provenant du **Centre Médical des Douanes Général ISSA COULIBALY** les jours ouvrables :

- Du lundi au vendredi : de **07 h 30 à 18 Heures**
- Samedi : de **07 h 30 à 12 h 30**

**Ces dispositions ne concernent pas les agents en service à l'intérieur du pays qui peuvent se rendre librement dans le réseau de soins.**

Nous attachons du prix à ces dispositions citées ci-dessus.

**NB**

Après 18 heures, Dimanche et jours fériés : les patients sont autorisés à se rendre directement dans les Cliniques et Centres de Santé conventionnés.



Le Président du Conseil d'Administration

Col. TRAORE Dohia Mamadou  
Administrateur, MBA-GESTION